

Image not found or type unknown



## maladie professionnelle et maladie

Par **evemoune**, le **03/11/2009** à **15:15**

Bonjour,

j ai été opérée en janvier 2008 des cervicales avec arthrodeses et disques en téflon. Suite a cela j ai fait une capsulite rétractile de l'épaule droite . cette dernière a été reconnue en maladie professionnelle en aout 2008. Donc je suis arrêtée en maladie professionnelle depuis. Aujourd'hui la secu va déclarer consolidée mon épaule au 15 novembre 2009, mais j ai encore des séquelles et des douleurs au niveau des cervicales. Est ce qu il est possible de faire suivre un arrêt maladie pour mes cervicales.

merci